

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
Pour l'année..... 12s-6d.
six mois..... 6s-3d.
(payable d'avance.)
en compris les frais de
Poste.

Pour ceux qui ne se con-
formeront pas à cette con-
dition l'abonnement sera
de 15s. payable par se-
mestre. Ceux qui veulent
discontinuer sont obligés
de donner avis un mois
avant la fin du semestre,
et de payer ce qu'ils doi-
vent.

A Montréal, on s'abon-
ne chez E. R. Fabre, oct,
rue St. Vincent.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry, No. 14. }

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Imprimé et Publié par { JACQUES CREMAZIE, Avocat, Rédacteur, }
{ STANISLAS DRAPEAU, Imprimeur, } Propriétaires.

PAIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-des-
sous..... 2s-6d.
Dix lignes et au-des-
sous..... 3s-4d.
Chaque insertion subsé-
quente, le quart du prix.
Au-dessus de dix lignes
4d. la ligne.
Les annonces non
accompagnées d'ordre se-
ront publiées jusqu'à avis
contraire.
Les lettres, correspon-
dances, etc., doivent être
adressées, *franc de port*,
à STANISLAS DRAPEAU et
CIE., Rue Ste. Famille,
côte De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry No. 14. }

Québec, Mercredi, 7 Juin, 1848.

Littérature.

L'ANTE-CHRIST.

DEUXIÈME VOLUME.

(Suite.)

III.

LE GUET-À-PENS.

A peine la jeune fille avait fait un pas
qu'elle se trouva en face d'Eugène, qui
recourait en toute hâte :

—Lucie, s'écria-t-il en s'élançant vers
elle, la misère et l'obscurité sont vain-
es ; déguisez-vous partager mon nom
et ma fortune ?

Un peu étourdie de cette brusque apos-
trophe, la brodeuse resta un moment in-
erte ; mais, bientôt tendant la main à
l'artiste et regardant le ciel avec un doux
sourire :

—Merci !—répondit-elle,—je serai digne
de votre gloire.

—Et moi de mon bonheur !—ajouta le
jeune homme qui s'efforça de porter à ses lèvres
la main tremblante de son amie. La jeune
fille se dégagea, et désignant du doigt une
porte voisine :

—Un homme vient d'être assassiné ici,
—dit-elle ; voici la clef.

Eugène s'en saisit, et, sans autre expli-
cation, ouvrit brusquement la porte dési-
gnée. Rien dans cette chambre n'indi-
quait un crime, et l'ordre exact de ce mo-
deste réduit témoignait en faveur des habi-
tudes paisibles de l'employé subalterne.
Le jeune homme réfléchit qu'il violait ou-
trageusement les convenances et les lois, et
se sentit quelque pueur de tant de promp-
titude. Avant de se retirer, toutefois, il
regarda derrière les rideaux, sous le lit,
dans les angles, et n'aperçut vestige du
plus petit cadavre. Restaient les armoires.
Eugène, avant de sortir, leur jeta un re-
gard indécis.

—Mais, se dit-il,—il n'y a personne à
secourir là-dedans, et je ne me suis déjà
que trop compromis par mon zèle. Lucie
révrait sans doute. Puis-je le maître du lieu
ignorer ma démarche !

Prêt à se retirer, il aperçut dans la boi-
serie une issue entr'ouverte ; il s'en appro-
cha, tendit l'oreille et crut distinguer comme
un gémissement éloigné. Il se hasarda à
pousser cette porte et reconnut les pre-
mières marches d'un petit escalier obscur.
Les sanglots devinrent plus distincts.

—Très-certainement,—poursuivit l'ar-
tiste,—on égorge quelqu'un là-bas, et le
premier devoir d'un homme de cœur, en
pareille occasion, est de courir à la vic-
time, fût-il sauter à pieds joints sur les
formalités légales.

Sans plus de réflexion, il saisit sur la
cheminée un flambeau qu'il alluma et s'é-
lança par le petit escalier. Nous avons
raconté au lecteur, dans un des précédents
chapitres, le résultat de cette audacieuse
tentative. On n'a pas oublié sans doute
comment Eugène, après la délivrance de
l'usurier Michaël, avait enfermé celui-ci
dans la chambre de la brodeuse. L'artiste,
avant de s'éloigner pour chercher l'abbé
de Valency, recommanda aux jeunes
filles le plus absolu silence, dans le cas où
M. Charles, qui n'était autre que le ban-
quier Langeau, viendrait à réclamer con-
tre la soustraction du prisonnier. Et
comme les trois ouvrières l'accablaient de
questions.

—Je reviendrai tout à l'heure,—ajouta-
t-il ;—que personne au monde ne puisse
jusqu'à mon retour soupçonner la présence
du vieux drôle dans la chambre de Lucie.
Que les cris ne vous alarment point ; soyez
sourdes aux prières et gardez-vous de
croire aux menaces.

—Mais si l'on nous interroge ?—objecta
Hortense.

—Vous refuserez de répondre.

Fanny fit un mouvement d'effroi.

—Ne craignez rien,—poursuivit Eugène
en souriant ;—votre voisin Charles n'a pas
été lui-même se dénoncer à la justice. Je
ne puis rester davantage. A bientôt,
Lucie ; éloignez toute pensée funeste, et
pardonnez-moi de ne point expliquer en
cet instant les brillantes espérances que ce
nouveau retard ne fera qu'affermir. Adieu,
mais relevez la tête et chassez, s'il se peut,

jusqu'au souvenir des douleurs passées.
J'ai souffert d'atroces tortures ; j'ai couru
d'affreux dangers, mais le ciel m'a envoyé
un sauveur, un père. Vous serez heu-
reuse, ô Lucie ! et vous rendrez avec moi
grâce à Dieu et à son apôtre du bonheur
que j'ai si peu mérité.

En terminant cette phrase, le jeune
homme imprima ses lèvres brûlantes sur
la main de Lucie, qui, tout entière aux
paroles de l'artiste, n'avait su la retirer à
temps. Eugène descendit l'escalier en
courant.

—Il embrasse la main de sa sœur !—
murmura malicieusement Fanny, au seuil
de la porte entr'ouverte.

—Il est fou !—s'écria brusquement Hor-
tense,—que veut-il dire avec son apôtre ?
et quel est ce malfaiteur qu'il vient d'enfer-
mer dans votre chambre ?

—Je ne comprends rien à ces mystères,
—reprit Lucie, qui, pâle et tremblante,
revenait sur ses pas après avoir vu Eugène
disparaître au tournant de la rampe ; je
dois espérer, dit-elle, et néanmoins je ne
puis m'empêcher de craindre pour lui, pour
moi, pour vous aussi, mes demoiselles, et,
si vous me croyez, vous me laisserez seule
attendre et souffrir.

La brodeuse s'était approchée de la
cheminée, où elle s'appuya dans un tel
état d'abattement, que les deux autres
jeunes filles s'élançèrent vers elle pour la
consoler et la secourir.

—Je n'ai besoin de rien,—poursuivit-
elle,—l'inquiétude et la tristesse ne deman-
dent que la solitude et le calme.

—Je vous entends,—reprit brusquement
Hortense,—vous voulez nous éloigner à
tout prix, parce que vous prévoyez un péril
et que vous ne nous croyez pas de taille à
lui faire face. Vous vous trompez, made-
moiselle ; nous resterons avec vous, prêtes
à tout affronter pour vous défendre.

Hortense venait de s'exprimer en vail-
lante amazone, et le son de sa voix éner-
gique bien qu'harmonieux et pur, la fierté,
de sa pose, dont l'audace n'excluait point la
grâce, l'éclat de son regard, l'expression de
fierté répandue sur ces traits, eurent le pou-

voir d'arracher un sourire à Lucie et d'inspirer à la craintive Fanny elle-même un éclair de courage.

—Non,—s'écria cette dernière avec un accent de pétulante bravoure et en rejetant en arrière les longs anneaux de ses cheveux,—nous ne vous quitterons pas, Lucie fallut-il tenir tête à M. Charles et au vieux scélérat réunis.

—Mais,—fit la brodeuse d'un ton presque enjoué, sans toutefois quitter son attitude mélancolique,—pourquoi parler de me protéger, comme si le danger de la situation tombait exclusivement sur moi ?

—C'est,—répliqua Hortense, que nous sommes de pauvres ouvrières dont chacun peut vérifier l'obscur origine. Il est peu probable qu'il prenne à aucun la singulière fantaisie de nous persécuter ; vous....

La jeune fille s'arrêta sur un signe de Fanny. Elle leva les yeux vers Lucie et les baissa aussitôt comme éblouie du regard que lui jetait la brodeuse. Celle-ci s'était tout à coup redressée, ferme, imposante, et avec un geste plein d'une dignité souveraine :

—Savez-vous donc qui je suis ?—demanda-t-elle d'une voix pleine d'autorité et en même temps de douceur.

—Non, mademoiselle,—fit en balbutiant Hortense, qui se mordait les lèvres du dépit d'avoir perdu son assurance ;—mais il est permis de supposer.....

—Et de se tromper, interrompit gaiement Lucie, en lui tendant affectueusement la main.—Laissez là tous ces rêves, ma bonne Hortense, et rappelez-vous que sans votre secours celle dont vous voulez maintenant faire une grande dame serait morte de faim ignorée de tous, dans un coin de cette maison, où nul ne s'inquiétait d'elle, hors un pauvre artiste, réduit de son côté à des nécessités semblables.

Hortense secoua la tête et s'abstint de prolonger la discussion, mais seulement par déférence et crainte de se rendre impopulaire. Fanny, qui n'avait prêté depuis quelques instants nulle attention à ses compagnes, leur fit signe de se taire, et leur indiquant du doigt une fente qu'elle venait d'agrandir dans la boiserie à l'aide de ses ciseaux, les invita à s'approcher, Lucie resta immobile ; mais Hortense, plus curieuse, colla successivement son œil et son oreille au panneau disjoint, vit dans la chambre de la brodeuse deux hommes au lieu d'un, et saisit les paroles suivantes :

—Soyez béni, mon cher monsieur Hildebrand ! et croyez que ma vie entière sera consacrée à reconnaître un tel service.

—Moins de phrases et plus d'activité, cher signor Michaël ! Nos amis vous attendent, et le temps presse.

Fanny, qui, en ce moment, poussa la

tête de sa sœur afin de garder à son tour, empêcha Hortense de surprendre la réponse du vieillard, si toutefois il en avait fait quelque une.

—Misérable folle !—cria-t-elle indignée,—tu seras cause que je ne pourrai au besoin reconnaître leur visage.

N'est-ce que cela ?—dit tranquillement Lucie ;—écoutez, ma porte s'ouvre et l'on sort de la chambre.

—Je saurai l'empêcher,—fit Hortense qui s'élança résolument vers le palier.

—De quel droit ?—répliqua Lucie.

Hortense resta confondue.

—Fanny,—ajouta la brodeuse, toujours avec le même sang-froid,—vous avez la vue perçante ; montez sur cette chaise et regardez dans la cour.

—Il y a mieux,—répondit Fanny,—ces gens-là ne m'ont jamais vue ; je puis, sans risque, les suivre, les devancer, puis retourner sur mes pas, ou, si vous le préférez, rester derrière et revenir avant peu vous dire où ils se seront arrêtés.

—Je ne souffrirai pas,—s'écria Lucie,—qu'Eugène accepte toute responsabilité ; que, s'il le faut, je la partage avec lui ; mais, vous, restez étrangères aux suites terribles que peuvent avoir son imprudence et ma témérité.

Mais déjà Fanny s'était échappée. Prompte et légère comme une biche, elle se glissa sans aucun bruit le long de la rampe et fut très-étonnée, arrivée au bas de l'escalier, de n'avoir aperçu ni l'un ni l'autre des deux hommes. Elle se hasarda à regarder dans la rue et ne put les découvrir, Inquiète et confuse, elle courut rendre compte à ses compagnes de l'insuccès de son expédition.

Jules de TOURNEFORT.

(à continuer.)

L'utopie du Communisme.

Voici une pièce officielle qui mettra les personnes qui les ignorent à même de connaître les bases essentielles sur lesquelles est fondée l'utopie du Communisme.

« Nous avons, à l'unanimité, reconnu et adopté, en principe, les neuf questions suivantes comme base fondamentale de la doctrine communiste égalitaire :

« La vérité.—Est indivisible ; elle seule doit guider la raison de l'homme : c'est pourquoi l'on doit la proclamer en tout et partout d'une manière convenable.

« Le matérialisme.—Doit être proclamé, puisque c'est la loi invariable de la nature sur laquelle tout est basé, et que l'on ne peut la violer sans tomber dans l'erreur.

« La famille individuelle.—Doit être abolie, parce qu'elle établit le morcellement des affections, rompt l'harmonie de

la fraternité, qui seule doit unir les hommes et devient la cause de tous les maux qui peuvent les perdre.

« Le mariage.—Doit être aboli, parce que c'est une loi inique qui rend esclave ce que la nature a fait libre, et constitue la chair propriété individuelle ; rend, par ce moyen, la communauté et le bonheur impossible, puisqu'il est constant que la communauté n'admet aucune espèce de propriété.

« Les beaux-arts.—Étant en dehors de la nature et des besoins de l'homme, ne peuvent être acceptés que comme délassement.

« Le luxe.—Doit disparaître, par la même raison qu'il n'est pas dans la nature et dans les besoins de l'homme.

« Les villes.—Doivent être détruites, parce qu'elles sont un antre de domination et de corruption.

« Chaque communauté.—Devra avoir une spécialité d'état.

« Les voyages continus.—Étant en rapport avec l'organisme et l'activité de l'homme, devront recevoir tous les développements possibles.

« Après avoir résumé ces neuf questions, nous avons passé à la discussion et adopté à l'unanimité :

« Que l'homme n'ait ni idée ni goût, ni penchant, ni aptitude innées, parce qu'alors il faudrait admettre qu'il y a deux natures d'homme différentes, ce qui est souverainement absurde, et par conséquent la communauté deviendrait impossible.

« Ensuite nous avons nié l'existence du dévouement, en reconnaissant que ce que l'on qualifie tel aujourd'hui n'était que pur égoïsme ou la satisfaction impérieuse d'un besoin. »

TROISIÈME MANIFESTE

de M. Papineau

(Suite.)

Ce que j'écris de vous, en vous, quand et comme bon me semble, je l'écris toujours sous mon nom propre, parcequ'un représentant comptable, de ses opinions, doit penser tout haut ; et dire ce qu'il croit être conforme aux vœux et aux intérêts du peuple. Si mes opinions ne sont points fondées, il est bon qu'elles soient réfutées et qu'elles tombent ; mais ce n'est ni la sagesse de la Minerve, ni les longues vues de la Revue, ni la foi et le sentiment religieux des martyrs, dans les *Mélanges* de l'évêché, discrètement livrés à la seule direction d'un encyclopédiste de dix-huit ans ; ni le libéralisme né du christianisme, comme l'interprète l'apostolique Cauchon, qui établiront le règne du nouvel évangile, à l'usage des gouvernements responsables comme le nôtre. « Taisez-vous, quand

vous auriez raison, ou craignez l'échafaud." Le tentateur n'a jamais possédé les ministres toriens, au point de le leur faire vomir ce blasphème Satanique. Grands ministres libéraux, vous avez jappé contre quelques petits éteignoirs campagnards, je vous dénonce comme les grands éteignoirs dans le pays.

Si mes opinions sont vraies, conformes aux vœux et aux droits de la majorité du peuple, elles seront comprises, adoptées, prouvées, mises en circulation, par assez d'esprits justes et cultivés, avec des cœurs patriotiques, purs et désintéressés. Pour qu'elles prévalent, sans que je descende fréquemment dans l'arène du journalisme, ce qui me détournerait trop des études incessantes, que doit suivre le législateur, qui souhaite remplir le moins mal possible, la redoutée et surhumaine mission, qui lui est imposée.

Mais pourquoi écrivez-vous contre les ministres quand vous êtes dans la vie publique, et que vous n'avez pas écrit contre M. Viger, quand vous étiez dans la vie privée? J'ai écrit de Paris, *M. Viger est un honnête homme qui est dans une fausse position, où il se prépare des chagrins infinis. Il est dans l'espoir de servir son pays, ce qui ne lui sera pas permis, dans le frauduleux système qui vous fait les seifs et les tributaires du Haut-Canada.* Je blâmais M. Viger. Ministres vous le saviez, quand vous fesiez écrire que vous ne le saviez pas; quand vous fesiez écrire que l'on pouvait penser, que je l'approuvais. Y a-t-il un seul coin de rue dans Montréal, où vous n'avez menti, bien plus outrageusement de vive-voix, que vous ne l'avez fait faire par écrit? A Paris, je lisais, M. Viger s'est vendu pour £40,000, il est mauvais canadien; je disais, mensonges de la part de mauvais canadiens: Je lisais, M. Viger est renégat, il trahit l'intérêt catholique pour l'intérêt de ses alliés protestants; je disais mensonges irréligieux, des *Mélanges* de cet évêché, dont M. Viger est un des fondateurs et bienfaiteurs. Je lisais dans tous les journaux aujourd'hui ministériels, M. Viger est fou. Je disais, dans les décrets inscrutables de la Providence, l'humanité indistinctement est exposée à cette douleur, la plus accablante de toutes celles qui peuvent l'atteindre: mais qu'il est saie et abject, le parti pour qui c'est un sujet de joie et de raillerie, M. Viger a-t-il subi ce malheur? Paschal l'a subi, M. Lafontaine pourra l'éprouver. Quelconque s'efforcera de concilier comme légitimes; de faire aimer comme bienveillans; de faire croire comme prophéties d'heureux avenir; ces mots incohérents tirés d'un grimoire infernal: "*colonie et responsabilité ministérielle; acte d'union*

et droits égaux; corruption avec honneur; intimidation et bonheur du Bas-Canada." tendra son cerveau à un degré qui le détruira, s'il aime en réalité la patrie canadienne: mais il ne le tendra pas jusque là; il pourra vivre et rester gros et gras, même au poste de ministre responsable, s'il aime la patrie canadienne, comme Escobard, aimait la morale sur laquelle il a tant écrit.

A mon retour j'ai vu M. Viger et J'AI TROUVÉ QU'IL ÉTAIT PLUS SAIN DE CŒUR ET D'ESPRIT, PLUS INSTRUIT, MEILLEUR CANADIEN, PLUS RELIGIEUX, QUE LA PLUPART DE CEUX QUI L'ONT REMPLACÉ; toujours persuadé de l'excellence des institutions britanniques, sur la foi des pensionnaires Blackstone et Delolme, tout comme il me l'a si souvent prêché dans son étude, quand j'y faisais il y a quarante ans, mon cours de droit, sous sa direction, judicieuse et bienveillante, malgré ce petit préjugé. Il triompha de la chute de Louis-Philippe, non pas parce qu'elle fait la gloire et assure le bonheur de la France. Oh horreur, qu'un tel sentiment, que lui exprime son cousin: mais c'est parce qu'il faudrait avoir la sagesse et les vertus des anglais, pour se constituer comme eux. N'est-ce pas la preuve que les français que tu as vantés, me dit-il, souffriraient un horrible despotisme, pour avoir été forcés de recourir à un moyen aussi extrême? Beaucoup trop d'entre nos pauvres colonistes, endoctrinés par lumineuse presse de la chambre des lords, répètent naïvement cette profonde observation. Si j'avais mon franc parler, il serait risé de prouver, que la grande nation, n'a eu recours à remède facile et benin, que parce qu'elle est forte, unanime, éclairée, vraiment l'institutrice des autres peuples à ce degré, qu'elle ne veut pas supporter la dime des abus, que porte le reste de l'Europe. La Russie et la Grande-Bretagne en sont les portions les plus tranquilles, parce que le privilège y est le plus concentré et curaciné; et que les masses y sont plus ignorantes qu'ailleurs. Mais tout en se trompant M. Viger est franc et sincère. Il n'a qu'un seul et même langage avec tout le monde. Ses détracteurs en peuvent-ils dire? autant J'en connais plus de quatre et de bien haut placés, qui ont un langage divers, pour toutes les diverses sociétés, où ils vont pérorer, républicains, royalistes, conservateurs, progressistes, hauts-Canadiens ou Canadiens, chacun des tristes jours, de leur pèlerinage, vers les places et les faveurs de cour.

M. Viger au pouvoir blâma ouvertement l'Union, nos ministres la défendent; M. Viger priait lord Metcalfe d'envisager l'injustice, et d'user de son influence pour

aider peu-à-peu à la faire finir; nos ministres n'enbarassèrent pas le gouverneur par une proposition aussi bicornue, dérognatoire à la dignité des comités constitutionnels et de Downing street. Sur la sincérité du gouvernement responsable M. Viger crut; M. Lafontaine dit qu'il croit. Sur la question de l'Union, M. Viger fut meilleur canadien que ceux qui le remplacent. Il était un politique trompé; d'autres sont des politiques trompeurs; les uns et les autres enlacés dans les plausibilités, ou les passes magnétiques d'un Wakefield; parce qu'ils ont eu en eux mêmes plus de confiance qu'il n'était juste; et moins de déférence qu'il n'était juste, pour le sentiment et le bon sens des masses, qui n'ont point cru elles, et ne croient pas en la sincérité du gouvernement responsable.

Quant aux ministres qui nous viennent du Haut-Canada, les uns ont provoqué la mesure de l'Union, ceux là sont conséquens avec eux-mêmes. Les autres l'ont faiblement repoussée dans d'autres tems, et depuis l'ont fait servir à enrichir leurs terres, et les terres de leurs voisins. Ils sont en contradiction avec eux-mêmes; ils sont sans esprit de justice; ils souscrivent en courtisans serviles, aux usurpations que l'Angleterre a commises contre leurs constituans; parcequ'elles sont moindres que celles qui ont été commises contre nos constituans; parcequ'elle n'ont été au Haut-Canada, que l'honneur et la liberté, et qu'elles lui ont donné notre argent en compensation.

Je dis aux ministres du Bas-Canada, QU'ILS ONT SURPRIS ET EMPORTÉ LEURS ÉLECTIONS PAR LA DISSIMULATION; parcequ'on les a crus les mêmes, qu'ils étaient en 1837: parcequ'aux termes de la résolution de l'assemblée de Québec, du douze de ce mois, qui à leur prière dit d'eux pour tout mal, rien, si non qu'ils ont été faux: "*l'on a l'espoir qu'ils prendront les mesures les plus propres à procurer au pays les avantages de la réforme électorale, d'accord avec le vœu unanime de la population, exprimé par le manifeste de la réforme et du progrès de Québec, et avec les promesses solennelles, lesquelles ils s'y sont engagés, vis-à-vis de leurs constituans.*" Je leur dis, qu'ils sont ministres, par suite de l'honorable résistance qu'ils ont faite autrefois par suite des plaintes, des remontrances, des protestations qu'ils ont librement votées jusqu'en 1838, et nullement par suite, des lâchetés qu'ils pratiquent, et qu'ils commandent aujourd'hui.

Je dis aux uns et autres qu'il suffit d'une détermination aussi insensée, que celle de n'avoir pas eu de session du parlement, après trois ans de sessions infructueuses, disent-ils; de ne s'être pas mis en état de

profiter de la libéralité du congrès, en faveur de l'entrée libre de nos produits aux États-Unis, à condition de réciprocité, et d'avoir fait perdre, au pays, si cette loi passe, un million de piastres durant cette année, pour que l'histoire burine leur mérite en ces termes, "1848, un an, d'administration incapable et ruineuse." Puisse la pression extérieure; la grande voix du peuple, les forcer à gagner un meilleur nom durant les années suivantes.

Avec une session, ils pouvaient dire, prenons la population pour base de la représentation. A chaque dix mille âmes donnons un représentant. Soixante quinze pour le Bas-Canada; soixante pour le Haut. C'est un peu plus que sa part; c'est un peu moins que la nôtre, mais pour la fin suivante qui en doit découler ne perdons pas de tems. Dans cet arrangement équitable, les libéraux sont tout, les tories presque rien, tels qu'ils sont dans le pays. Des explications calmes sur l'impossibilité de faire harmonieusement fonctionner un système également avilissant pour les deux sections; qui n'a été imaginé que pour nourrir les dissensions entre elles, conduiraient les parties intéressées, à demander le rappel de l'Union, qui ne leur a été imposée, que par la violence, l'intrigue et la corruption, et à le demander avec une majorité si puissante, dans un parlement devenu libre et moral, par cette combinaison; que le rappel ne serait pas refusé. Les hommes qui ne savent pas voir cet avenir, sont des aveugles; les hommes qui ne le veulent pas, sont des tyrans.

Toutes ces propositions auront leur plein développement et leur preuve aussi facile que solide en chambre, quand nous y serons réunis. Je crois que dès à présent, elles sont la conviction d'une immense majorité dans le Bas-Canada, quel qu'artifice que l'on ait mis à fausser, et à terrifier l'opinion publique.

Il y a deux camps séparés bien distincts. Les Unionistes qui ne font appel qu'aux passions basses et cupides de l'avarice. Ils disent, ne regardez pas à la dette de quinze millions de piastres, dépensés pour enrichir et fortifier le Haut-Canada; pour appauvrir et débilitier le Bas-Canada: ne regardez qu'aux quelques mille piastres, qu'une demie douzaine de Canadiens-Français nommés aux emplois, de plus qu'en 1837, reçoivent aujourd'hui. Ne vous plaignez pas constitutionnellement par des assemblées, des écrits, des protestations, contre les iniquités de l'acte d'Union. Rappelez-vous des violences qui ont été exercées. Craignez en la récidive; nous sommes au pouvoir, et nous sommes le gouvernement responsable.

Il y a le camp des Anti-Unionistes tou-

jours, qui font appel aux sentimens généreux, et disent soyez fiers et fermes sans être violents, et méprisez ces détestables menaces; ne vous laissez pas égarer par de futiles sophismes. Sans aucun droit, l'on vous a ravi votre bien, c'est un mal léger, quoique ce soit une tyrannie, pour laquelle seize colonies Anglaises, ont justement secoué le joug, d'une Métropole, qui répète le même crime, contre de plus faibles colonies. Mais l'on vous a volé en outre, votre juste quote part de la représentation; l'on vous a interdit l'usage officiel de votre langue; l'on a menti à la promesse, que l'on vous avait faite, de vous les restituer à certaines conditions onéreuses, que vous avez accomplies, et l'on ne vous l'a point restitué. Tout cela est pire, que le vol de vos deniers. Des intérêts vitaux sont détruits par ces dispositions, et l'honneur national est outragé au vif. Ceux qui pensent que l'on doit attendre à discuter ces questions, n'ont point de sensibilité pour l'honneur national, ou bien ils jugent que dans une colonie, il n'y a point d'autre honneur, que celui de l'obéissance passive, aux injonctions de la métropole quelles qu'elles soient.

Il y a le camp des Anti-Unionistes toujours, dont le cœur est trop noble, la raison trop juste et trop élevée pour séparer le libéralisme de la nationalité, pour sacrifier celle-ci à celui-là: et qui sait qu'il est dupe ou menteur le "libéralisme pratique" de ceux qui veulent donner double représentation, double puissance, double droit à la population canadienne, d'origine anglaise, comparativement à ce qu'ils en accordent à la population Canadienne, d'origine française, et qui ne cessera de combattre sous le drapeau de la nationalité, tant que celle-ci sera proscrite et persécutée; tant que le vrai libéralisme n'aura pas placé toutes les nationalités, sur le pied de la plus complète égalité.

Si aucun des ministres, sous son nom propre, veut avancer l'heure de la discussion, sur toutes ou aucunes des propositions, que j'ai énoncées dans cet écrit, et qui seront discutées en parlement si j'y suis, soit que cela leur plaise, ou ne leur plaise point, je me tiens obligé en honneur de suivre cette discussion avec lui, sur le même ton et la même courtoisie qu'il y mettra.

Je ne suis nullement tenu de répondre à aucun de leurs stipendiés, ni à aucun anonyme. Toute égalité serait détruite.

L. J. PAPINEAU.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N^o. 14. Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

Annonces nouvelles de ce jour.

Révolution.—T. CASEY.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 7 JUIN, 1848.

On lit dans l'*Avenir* du 3 du courant, au sujet de Manifeste de M. Papineau.

"Maintenant nous allons dire franchement et sans arrière-pensée ce que nous en pensons tant sur la forme que sur le fonds. Tous ceux qui jusqu'à présent ont attaqué et combattu M. Papineau se sont bien plus attachés à la forme qu'au fonds, de ses écrits; c'est peut être parce que la forme donnait plus de prises à leurs attaques violentes et passionnées que le fonds n'en donnait à leurs argumens; Dans tous les cas cette tactique qu'ils ont cru être la plus favorable à leur but n'était pas de nature à avancer la solution des grandes questions, qui agitent en ce moment le pays entier, mais était bien plutôt propre à créer des antipathies et des haines déplorables entre ceux qui pourraient envisager le fonds de question d'une manière différente; Ils sont donc tombés dans la même faute qu'ils lui ont reprochée et ont suivi la même conduite qu'ils lui faisaient un crime de suivre. Quant à nous, nous n'hésitions pas à dire que nous regrettons le ton violent qui règne dans les deux écrits de M. Papineau, et nous sommes convaincus qu'il aurait pu faire goûter bien mieux ce qu'il y a de bon dans ce qu'il disait, s'il l'avait dit avec la réserve et la modération qui conviennent si bien à un homme qui vient discuter et soutenir ses opinions devant le public. Nous n'ignorons pas que certains procédés adoptés, certaines intrigues nouées, certaine proscription exercée contre M. Papineau, quand on blâmait si fortement les opinions qu'il avait émises dans son manifeste, opinions que l'on approuve aujourd'hui et dont on veut se servir contre lui, étaient de nature à l'exaspérer. Mais M. Papineau aurait dû ce nous semble, mépriser ces intrigues et en laisser peser tout l'odieux sur ceux qui en étaient les auteurs. Nous blâmons donc dans les écrits de M. Papineau tout ce qu'il y a de personnel contre ceux qu'il attaque.

Quant aux accusations portées par M. Papineau contre les ministres, accusations fortes et graves, il peut se faire qu'il ait par devers lui des faits et des documens qui l'autorisent à représenter les ministres comme les ennemis de leur pays et qui l'engagent à leur retirer sa confiance, car il doit savoir que plus tard il sera obligé de

soutenir ces accusations, et il le sait si bien qu'il s'est engagé à développer et soutenir en Chambre toutes et chacune des propositions qu'il a émises. Mais quant à nous qui avons toujours cru de notre devoir de soutenir et appuyer un ministère libéral, parceque nous étions persuadés qu'il pourrait faire un grand bien au pays, en autant que l'Union peut le permettre, nous ne retirerons notre appui au ministère actuel que quand on nous aura prouvé jusqu'à l'évidence que ses intentions sont mauvaises et qu'il préfère ses intérêts particuliers à ceux du pays qu'il est chargé et obligé de soutenir et de défendre, au préjudice même des siens, tant qu'il reste au poste qu'il a accepté. Nous voulons le soutenir et l'appuyer tant que nous ne serons pas convaincus, de manière à ne pouvoir nous y tromper, qu'il refuse de travailler à obtenir pour le peuple les grandes et nombreuses réformes dont il a besoin."

Nous avons reçu hier au soir nos journaux de Paris jusqu'au 18 mai inclusivement. Comme cette fois l'*European Times* nous a encore fait défaut, le manque de temps nous empêche de faire usage de ces journaux que nous n'avons pas même pu lire. Voici néanmoins quelques extraits d'un journal de Paris du 18.

Le 17 l'Assemblée nationale a prononcé la démission de M. Caussidière de l'office de préfet de police. L'élection de Louis Blanc en Corse, a été annulée. Des projets de loi pour l'achat des chemins de fer, pour défendre les réunions armées, contre le Port d'armes et enfin un décret de bannissement contre Louis Philippe et sa famille, ont été présentés.

M. Trouvé-Chauvel, député de la Sarthe succède à M. Caussidière comme préfet de police. La commission de constitution n'est pas encore nommée. Le nombre des arrestations par suite de l'insurrection du 15, s'élève à 250. Il paraît certain que Blanqui est parvenu à s'évader.—Hubert a été repris. Le président du club des droits de l'homme est arrêté.

Il y a encore des troubles dans les départements; Rouen n'est pas encore tranquille. L'assemblée nationale a ordonné la mise en accusation de Albert et Courtais.

La nouvelle de l'emprisonnement du Pape et des troubles qui auraient eu lieu à Rome est entièrement fautive. Le ministère a offert sa démission qui a été acceptée et une autre administration a été nommée. Quant à la proclamation de la république à Rome, la destitution du pape, c'est une histoire fabriquée à Paris. Une émeute a eu lieu à Naples, le 30 avril; le ministère avait résigné.

Chambre des Communes.

M. Labouchère, le 15 de mai a présenté la résolution suivante relativement aux lois de navigation :

" Qu'il est convenable de faire disparaître les restrictions qui empêchent le libre transport par mer, des marchandises et effets dans et du royaume-uni et les possessions britanniques au loin, sujet néanmoins à tel contrôle que Sa Majesté en conseil jugera nécessaire, et pour modifier la loi pour l'enregistrement des vaisseaux et des matelots." Les débats sur cette résolution ont été fixés au 18. Elle rencontrera une opposition formidable et pourrait amener la chute du ministère actuel.

Par proclamation en date du 1er du courant, la paroisse de St. Arsène, dans le comté de Rimouski, a été érigée civilement.

Nous voyons avec la plus vive satisfaction, par une lettre du Révérend Messire O'Reilly, publiée dans le *Journal de Québec* d'hier au soir, que notre administration " prépare un plan de colonisation qui devra être soumis au pays dans quelques jours, et qui ne manquera pas de rencontrer l'approbation de tout le monde... Vous savez que l'on se propose de dépenser £20,000 à établir les terres incultes de la couronne. Les ministres aussi bien que Son Excellence semblent n'avoir rien plus à cœur que de promouvoir cette belle et bonne œuvre de la colonisation. On va ouvrir des terres pour recevoir 2,500 familles."

Nous applaudissons de tout notre cœur à ce projet ministériel; et dans un temps où l'on vient nous dire bien sérieusement *vos ministres ne sont pas des hommes pratiques*, il nous semble que ce projet est passablement *pratique*, et fera plus pour le bonheur du pays, l'avenir de notre race que tous les grands discours passés, présents et futurs de ceux qui n'ayant jamais proposé une *seule mesure pratique*, déblatèrent contre les hommes éminents que la voie du peuple a appelés au gouvernement du pays.

Election de Québec.

PREMIER JOUR.—ETAT DU POLL.

	Méthot.	Légaré.
Quartier St. Louis,	60	9
" Champplain,	129	7
" St. Pierre,	205	7
" St. Jean,	160	256
" du Palais,	49	5
" St. Roch.	181	433
	784	717

Majorité en faveur de M. Méthot, 67.

La *Minerve* de lundi contient la réponse de Wolfred Nelson, Ecr. à M. Papineau; nous n'avons pas eu le temps de la lire.

Banque de Québec.

Directeurs élus pour l'année courante, Messieurs, John Fraser, James Gibb, Wm. Petry, A. A. Parent, P. Boisseau, H. J. Noad, W. H. Anderson, Thomas Gibb, Weston Hunt, Jeffery Hale, W. S. Sewell, L. B. Pinquette, N. F. Belleau.

NOUVEAU-BRUNSWICK.—Il s'est tenu à St. Jean, une assemblée dans laquelle il a été adopté des résolutions pour prendre en considération les moyens d'adopter une réciprocité commerciale avec les États-Unis.

Postscriptum :

Nous avons reçu l'*European Times* du 20 de mai, au moment où nous mettions sous presse. Nous y lisons :—" Une lettre du 4 de mai, annonce que Rome était tranquille. Le département des affaires étrangères avait été séparé en deux, le département ecclésiastique et temporel. Le cardinal Orioli était à la tête du premier, et le professeur Marchetti à la tête du second.

—Une lettre du 5, annonce que le cabinet pontifical est composé comme suit :—Cardinal Chiacchi, Président du conseil, Orioli et Marchetti, affaires étrangères; Mamiani, intérieur; Rossi, justice; Lunati, finances; prince Doña, guerre; duc de Rignano, commerce; Galetti, police.

Une lettre du 7, annonce que l'ambassadeur Autrichien avait reçu son passeport la veille.

Avis important.—Toute personne de la campagne qui nous fournira 4 abonnés capables de payer, aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Déclaration de Faillite.

Thomas Mc Cleod Clark et James McKenzie, de la cité de Québec, marchands, associés sous le nom de Clark et McKenzie—1ere assemblée des créanciers, le 20 du courant au palais de justice, à 11 heures A. M.

THOMAS ANDERSON de la cité de Québec, marchand.
1ere assemblée des créanciers au palais de justice à Québec, le 15 du courant, à 11 heures A. M.

VENTES PAR ENCAN.

Vins, Epicerie, Fromage Rum, huile de lin etc.—le 8 du courant à 2 heures, quai Willington par A. J. Maxham.

Caisnes de Mercerie, Chapeaux de soie, manchons, schalles de laine, chapeaux de paille (pour le compte des Assureurs) aux magasins de Gillespie Green Shields & Cie, le 8 du courant, par G. & H. Gibsons.

Marchandises, soie, Crêpe, gants de fils etc (pour le compte des Assureurs) Aux magasins de Gillespie Green Shields et Cie le 8 du courant, à 2 heures par E. Lacroix.

Pin rouge, Blanc, Cèdre, à la Bourse, le 8 du courant, à 11 heures, par W. B. Mezer.

Booms et Chaines. Ancres, Epinette rouge, Pin Blanc, à la Pointe-Levy.

Glenburny Core, à 11 heures, le 9 du courant, par Thos. Hamilton.

Vins d'Oporto Vinaigre de Bordeaux, Cognac, Gin, etc, chez Lemieux & Cie, le 9 du courant, à 2 heures, par Dupont & Cie.

Brandy Cognac, Vinaigre de Bordeaux, Anandres douces, Prunes, liqueurs françaises assorties etc de chez Maitland Tyler & Cie, le 10 juin à 10 heures par A. J. Maxham.

Bulletin Judiciaire.

Ventes par le Shériff Juin 1848.

No. 774.—Joseph Langevin et Francis Dunn, de la Pointe-Lévy, arimeur. Un emplacement au 1er rang du dit lieu de 100 pieds de front sur 127 de profondeur; tenant d'un côté au Nord-Est à la rue St. Henri, et d'autre côté, au sud-ouest, à John Smith, avec bâtisse. A la porte de l'Eglise du dit lieu, le 13 juin.

No. 1298.—François Xavier Perrault Ecuyer vs AUGUSTIN VAILLANCOUT de Charlebourg, charpentier du No. 4 de l'établissement de Waterloo, borné d'un côté à William Shardegett, et d'autre côté par la 2de concession; 2e. Une terre, paroisse de Charlebourg, au lieu appelé, côte St. Pierre, d'une demi arpent sur 20; bornée d'un côté à François Pepin, et d'autre côté à la veuve J. Rte. Bédard. A la porte de l'Eglise de Charlebourg, le 13 juin.

No. 705.—Antoine Charles Taschereau vs JOEL BILLINGS de l'Etat du Maine; les lots 16. 17. 18. 19. 20. 21. de l'établissement du chemin de Keunebec. Au bureau du shériff, le 12 juin.

PETIT GUIDE DU JEUNE NOTAIRE,

OU

Compilation de la " Coutume de Paris," du "Parfait Notaire" et du style parfait des Notaires.

AVEC TOUTES LES FORMULES LES PLUS NÉCESSAIRES.

par EUGENE L'ECUYER, Notaire.

Sous le Patronage de la Chambre des Notaires de Québec,

Le tout formera un volume de 350 pages au moins.

Prix 10s.

Des listes de souscriptions sont déposées au bureau du "Canadien" et du "Journal," et chez MM. J. & O. Crémazie, Ths. Cary, Chs. Ha-

Québec, 26 mai, 1848.

PLACE DANS UN BANC DEMANDÉE

UNE dame désirerait se procurer une place dans un banc, à la Cathédrale. Ceux qui peuvent en disposer d'une, sont priés de vouloir bien en informer les propriétaires de ce journal. Québec, 5 juin 1848.

A VENDRE A CE BUREAU

EXTRAIT DES REGLES DE PRATIQUE pour les TERMES INFÉRIEURS et les COURS DE CIRCUIT du District de Québec, pour l'indemnité et des témoins.

Prix SIX sous par copie.

Québec, 5 juin 1848.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à demeré dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de Plelet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quelqu'un de ces jours se trouverait un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendra dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,

Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du *Canadien*, du *Journal de Québec*, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.

**Bureau du Receveur-General,**

Montréal, 29 mai 1848.

AVIS est par le présent donné aux porteurs des DÉBENTURES DU GOUVERNEMENT émises dans le mois de décembre dernier, en vertu du Statut Provincial 9. Vic. ch. 62, pour le SOULAGEMENT DES INCENDIES DE QUÉBEC, et sur lesquelles six mois d'intérêt seront dus le premier de juin prochain, qu'en présentant les dites débentures au Bureau de la Banque Britannique de l'Amérique du Nord à Québec, sous deux mois de cette date, ils recevront les dit six mois d'intérêt:—Et qu'à faute de ce faire, dans le temps ci-dessus fixé, ils devront alors présenter les dites débentures au Bureau du Receveur-Général, à Montréal, pour le paiement de tel intérêt.

L. M. VIGER,

Receveur général de S. M.

**BATEAUX-A-VAPEUR****DE LA LIGNE DU PEUPLE.**

LES bateaux-à-vapeur le QUEBEC et le JOHN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s, sur le pont, 5s.

J. WILSON.

Québec, 26 mai, 1848.

PETIT MANUEL**DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE;**

PAR LE REVED. P. CHINIQUI.

QUELQUES douzaines de la Première édition de ce livre, est à vendre à la librairie de MM. J. & O. CRÉMAZIE, et chez MM. F. FRECHETTE & FRÈRE, à des prix très réduits.

F. MARCEAU,
Relieur.

Québec, 26 mai, 1848.

REVOLUTION.

Le Commerce du Canada ayant éprouvé une révolution en conséquence des droits lourds imposés sur les effets de manufacture anglaise par notre législature provinciale, et pour lutter contre cette taxe absurde et exorbitante, le soussigné

a Importé et Importera les produits des manufactures Américaines et Etrangères,

par la voie des Etats-Unis, à un taux beaucoup plus bas que les marchandises anglaises peuvent être importées sur notre marché.

LES MARCHANDISES NOUVELLES qui viennent d'être reçues de la GRANDE-BRETAGNE et d'IRLANDE, forment un assortiment des plus étendus et des plus variés de

Draperie, Marchandises Seches & de Gout,

qui puisse être trouvé en cette ville et qui sera vendu immédiatement à un petit profit. Plusieurs emballages et caisses sont maintenant ouverts et comprennent ce qu'il y a de plus RECHERCHE sur le marché de New-York en fait de Poil de chèvre, Toile du Nord, Lawn, Crêpe Organdie, Mouselines de couleurs, Chapeaux, Bas, Barrages français, Cordonnet Egyptien et Américain, Boues de Soie, Parures de gout de toute description, vraies bottes et souliers français &c. &c. Les habitants de cette ville et des environs peuvent s'attendre à voir l'assortiment le meilleur et au plus bas prix qui ait jamais été mis en vente en Canada.

ON REÇOIT EN PAIEMENT LES MONNAIES DE TOUS LES PAYS.

AUSSI.

Les Billés de toutes les Banques solvables des Etats-Unis. Vente au comptant. Les personnes entendues envers notre établissement sont priées de régler leurs compte sans délai.

Le dépôt de Souliers et bottes de Caouchois se trouve en arrière de l'Etablissement de Marchandises seches, rue Hope, (Ste. Famille.) No. 13.

T. CASEY.

Marché de la Haute-Ville.

Québec, 7 Juin, 1848.

A L'ENSEIGNE

du Castor et



de la Botte.

EDOUARD METHOT,**CORDONNIER.**

Encoignure des rues Champlain et Sous-le-Fort.

(AU PIED DE L'ESCALIER DE LA BASSE-VILLE.)

A l'honneur d'informer le public qu'il est résolu, vu la disette monétaire, à vendre à 25 p. 100 plus bas que l'année dernière. Il aura toujours en mains ce qu'il y a de meilleur fet de plus élégant dans la cordonnerie, savoir:

Bottes et demi-bottes en Veau français, anglais et canadien; Veau français ciré, Prunel, et Drap de toutes couleurs, Souliers à la Victoria et à l'Albert, Cobourg, Escarpins et Pantouffles à la Wellington, etc.

Bottines et Souliers pour Dames et Enfants en Prunel, Veau ciré, etc., sur patrons nouveaux et gracieux.

Tout ordre laissé au magasin de E. M. sera exécuté avec ponctualité, et de manière à satisfaire les plus difficiles, d'habiles ouvriers étant constamment employés par lui.

N. B.—Bottes à la " Réforme Electorale " d'une qualité supérieure. Les personnes qui désirent s'en procurer sont priées de se hâter, car les demandes sont si nombreuses qu'on a peine à y satisfaire. Souliers " Anti-Unionistes " faits à ordre. Bottes à la " L. J. P. " d'une durée sans égale; et Souliers au " Mouvement Rétrograde. "

Québec, 2 juin 1848.

AU COMMERCE et à l'INDUSTRIE.

de l'Ami de la Religion et de la Patrie croient devoir, au commencement de la saison des affaires, offrir à leurs amis et au public en général, leurs remerciements sincères pour l'encouragement libéral dont on a bien voulu les favoriser. Ils se flattent qu'on leur continuera les mêmes faveurs à l'avenir, et de leur côté ils ne cesseront de redoubler de soins et d'attention pour mériter leur part du patronage public. Voici la saison des affaires, le temps de la récolte pour le commerce et de l'industrie; nous nous permettons de rappeler à nos marchands et à la classe Industrielle les grands

AVANTAGES DE LA PUBLICITE. Tous les hommes d'affaires doivent être convaincus que si souvent les magasins et les bureaux sont vides de clients et de pratiques, — si souvent les industries languissent, c'est faute de s'annoncer dans les journaux. L'annonce popularise votre établissement, votre magasin, votre boutique. **Point de vogue sans annonces.**

La circulation de l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE s'étendant rapidement de jour en jour parmi toutes les classes de la société, ce journal devient un excellent centre de publicité. MM. les marchands, qui voudront bien nous honorer de leurs clientèles, pourront annoncer de toute manière et avec l'originalité possible. L'Atelier typographique de l'Ami de la Religion et de la Patrie est composé d'un grand fond de caractères neufs.

Québec, 24 mai, 1848.

STANISLAS DRAPEAU & Co.

Riche Verre coupe', Porcelaine, FAIENCE, POTERIE, Etc.

THOMAS BICKELL,

HAUTE-VILLE DE QUEBEC, RUE ST JEAN.

FAIT ses remerciements de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et désirant se débarrasser de son ASSORTIMENT actuel pour faire place aux **Importations du printemps**, vendra à prix

TRES REDUITZ POUR ARGENT COMPTANT,

ce qui lui reste de son FONDS dans lequel se trouve des articles en Faïence et en Verre pour la toilette, Services à dîner et à déjeuner, Chandeliers, etc.

—ET—

Cassés, Verres à vin, Goblets, Plats de verre, Verres de magasins et en verre coupé ou uni.

—AUSI.—

Pots de Grès, Jarres pour liqueurs, Pots à fleurs, terrines, Machines pour réchauffer les pieds, les jambes, etc.

Québec, 14 avril, 1848.

B. Meehan,

5, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE.

FAIT ses sincères remerciements aux habitants de cette ville et des environs pour l'encouragement vraiment libéral qu'il en a reçu, et il espère mériter la continuation de leurs faveurs, en suivant strictement les mêmes principes, savoir :

Prompt Debit et petit Profit.

qui lui ont mérité la confiance illimitée du public.

B. Meehan possède l'avantage d'avoir en Europe un agent expérimenté, de sorte que personne ne peut avoir un meilleur assortiment ou vendre à meilleur marché qu'au No. 5, Rue St.-Jean, qui est abondamment fourni de Marchandises d'hiver et de printemps de toute description, parmi lesquelles se trouvent un choix de Mérinos anglais et français, Cashmires imprimés, Draps d'Orléans et de Cobourg, de toutes couleurs, Indiennes, Châles, Echarpes, Couvertes, Flanelles, Shirts blancs et de couleur, etc. etc.

AUSI.—1000 PIECES de PAPIER PEINT pour Chambres.

Comme les PUFFS dans les journaux publics paraissent être à l'ordre du jour, il est difficile pour le public de pouvoir juger par le contenu d'un avertissement, qui vend cher ou à bon marché, au milieu de toutes les annonces faites pour tromper. Le soussigné voulant mettre le public en état de pouvoir juger correctement et prouver qu'il n'avance rien qu'il ne puisse prouver, invite les personnes qui désirent acheter, à visiter son magasin, pour voir son splendide assortiment, connaître les prix et ensuite payer par elles-mêmes.

B. MEEHAN.

Québec, 11 février, 1848.

Dr. Giroux,

APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au

No. 2, Rue La Sablière.

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,

Près du Marché de la Haute-Ville,

QUEBEC.

BOUTIQUE DE CORDONNIER.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. & W. Wurtele, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

ANDRE BURN.

17 avril 1848.

ont il disposera à une grande réduction dans les prix, pour faire place à son importation de RINTENPS et de HETE, attendu par les premiers arrivages. J. C. O., a besoin d'un JEUNE HOMME qui a quelque connaissance dans la ligne de marchandises sèches. Québec, 21 avril 1848.

Marchandises sèches pour la saison.

PREND la liberté d'informer ses nombreux pratiques et le public en général, qu'il a en main un bon assortiment de

J. G. OVERELL,
No. 52, Rue Saint Jean,

ATTENTION! ATTENTION!! ATTENTION!!

AVIS AUX INCENDIÉS A QUI LES PREMIUMS ONT ÉTÉ ACCORDÉS.

RESOLU que le délai accordé aux Incendiés dans les billets qu'il tiennent de ce comité, de bâtir de la date de leurs billets au 1er novembre 1847 faute de quoi les dits billets, dont ils sont porteurs seraient nuls et de nul effet, serait étendu au 1er août 1848.

J. G. BAILLARGÉ, Président.

Par ordre O. ROBITAILLE, Secrétaire.

Québec, 12 mai 1848. 3-fsm

AVIS AUX ENTREPRENEURS MACONS et MENUISIER.

DES Soumissions seront reçues au bureau du soussigné, jusqu'au cinq de juin, pour la construction de la maçonnerie et menuiserie d'une maison à deux étages à faire en la rue St. Vallier pour M. JOHN LENFESTY.

P. GAUVREAU, Architecte. Faubourg St. Jean, rue d'Aiguillon. Québec, 26 mai, 1848.

ATTENTION!

Avis aux Commerçants.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé rue St. Anselme, appartenant aux héritiers de feu J. B. Drapeau, de 42 pieds de front sur la dite rue et 20 pieds dix pouces au bout de la profondeur, sur 52 pieds six pouces de profondeur. Ceux qui désirent acquérir un terrain pour y établir une Maison de commerce, ne peuvent mieux faire qu'en l'achetant; il est situé dans le centre le plus populeux du quartier, placé très avantageuse pour le commerce, à la distance de 60 pieds seulement de la rue St. Vallier, et faisant face à la rue St. Gabriel. Québec, 19 mai, 1848.

ATTENTION.
ETABLISSEMENT DE
TAILLEUR.



J. B. WOOD & Cie., Marchands-Tailleurs donnent avis au MM. du clergé à leur amis et au public en général qu'ils ont transporté leur établissement au coin des rues Sous-le-fort et Cnamplain, N^o. 11, dans la maison appartenant ci-devant à feu Dame Veuve CORNEAU, et qu'ils saisissent la même occasion pour faire leurs plus sincères remerciements au clergé, à leur amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour. Ils auront toujours en main Drap fin et superfine, Etoiles à soutane de la meilleure qualité etc. etc. au plus bas prix; les ordres dont on les favorisera seront remplis avec la plus grande ponctualité.

Québec, 12 mai 1848.

Institut Canadien
DE QUEBEC.

Appel aux Artisans et aux
Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,

J. B. A. CHARTIER,
Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste,
111 février, 1848. } de l'Inst. Canadien.

LITHOGRAPHIE du Portrait de JACQUES CARTIER, par M. TH. HANDEL, à vendre chez MM. Crémazie et chez le soussigné Prix 5s.

F. VEZINA,
Agent.

Québec, 12 mai 1847.

AVIS

aux Entrepreneurs de Bâtisse.

DES Soumissions seront reçues au bureau du soussigné, jusqu'au 2 juin, pour la construction de la maçonnerie en pierre ou en brique et de la menuiserie, d'une maison sur le marché St. Paul pour M. JOHN ORKNEY.

P. GAUVREAU, Architecte.

Faubourg St. Jean, rue d'Aignillon.

Québec, 26 Mai, 1848.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROCH

Rue Desfossez,
ST. ROCH,
Quebec.

THOMAS LARIVIERE,
MEUBLIER,

Rue Desfossez
ST. ROCH,
Quebec.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,
de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISANCE, etc. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés.

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBERALES.

Québec, 25 février, 1848.

Premier arrivage d'Europe,

Via le Havre et New-York et l'Express de Virgil & Rice

AU LIVRE D'OR.

Librairie Ecclesiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur la théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

Aussi,

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formals et description, Bréviaires, Missels, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par l'ASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.

Québec, 28 avril 1848.

J. & O. CREMAZIE.



JOSEPH CADOTTE,

Rue St. Pierre, près du Marché

BASSE-VILLE.

FAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici, et l'honneur respectueusement qu'il aura toujours constamment en main, comme ci-devant,

HARNAIS, BOTTES et SOULIERS
FRANCAIS, etc.

Quantité de CUIRS CANADIENS, tels que peaux de Mouton, Veau, à des prix très modérés.

POINT DE SECOND PRIX.

Québec, 24 décembre, 1847.

LE DR. MARSDEN a transporté son domicile à la maison ci-devant occupée par le Dr. WATT, Place d'Arme, porte voisin, de l'Hôtel St. George.

Québec, 19 mai 1848.

NOUVELLE

METHODE

POUR APPRENDRE A BIEN LIRE

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE

Wm. Cowan,

N^o. 22, Rue Lamontagne, Québec.

Cours de Botanique.

Le soussigné, membre agrégé de la société Médico-Botanique de Londres donnera UN COURS DE BOTANIQUE durant l'été prochain, à commencer du 15 MAI.

Le cours sera en conformité avec la loi qui régit la pratique de la médecine et qui est maintenant en force.

W. MARSDEN, M. D. F. M. D. S. L.
31 mars 1848.

PETIT TRAITE DE

GRAMMAIRE ANGLAISE,

PAR CHS. GOSSELIN,

A vendre chez MM. A. Coté & Cie.; J et O. Crémazie; Fréchette et frère.

Imprimé et publié par STANISLAS DRAPEAU & Cie., Haut-Ville de Québec, Rue Ste. Famille, N^o. 14.